

March 10, 2021

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision makers

Re: COVID-19 Update #44

We thank everyone for their continued support as we work together to address the COVID-19 pandemic. We would like to share the following updates:

Transitioning to Rapid Antigen Testing

The Province is mandating all long-term care homes transition away from the polymerase chain reaction (PCR) testing to rapid antigen testing. Anyone who enters the Home must satisfy applicable testing frequency requirements as outlined below. Starting **March 15, 2021**, Pioneer Manor will perform all mandatory testing onsite for staff, volunteers, students, essential caregivers, support workers and general visitors (where permitted). Until this point, individuals who do not have documented proof of “day of” rapid antigen test with a negative result must show proof of a negative COVID-19 PCR test (valid within the previous 7 days). There continues to be no testing requirement for persons visiting a very ill or palliative resident and in cases of emergency.

For clarification, the testing requirements for caregivers are the same as for staff, student placements and volunteers. Once the Home has fully transitioned to rapid antigen testing, we will be required to adhere to a stringent testing cycle as follows:

Staff, Essential Caregivers, Students and Volunteers

- have an antigen test three (3) times per week on non-consecutive days for those working or visiting three or more times in a week
- have an antigen test each day for those working or visiting one or two times in a week

Support Workers and General Visitors (where permitted)

- have an antigen test on the “day of” their visit, regardless of how many times they visit the Home in a week

For additional information, please refer to *FAQ's: Enhancing Protection to Long-Term Care Homes* available at <https://www.greatersudbury.ca/live/long-term-care-pioneer-manor/>

Antigen testing is for asymptomatic individuals only, and a negative result will be required **before** having contact with residents. Testing will be required only once on the “day of” entry to Pioneer Manor and will continue to apply to individuals even if they have been vaccinated for COVID-19. Once the rapid antigen testing program is fully operational, any individual who is symptomatic or who has a positive antigen test result will be referred to the Assessment Centre for PCR testing. Further, the Home will report any positive results to Public Health and the positive individual will be restricted from entering the Home until PCR results are received. It is important to note that should a COVID-19 outbreak be declared at Pioneer Manor, the Home will revert back to PCR testing as directed by Public Health Sudbury & Districts.

Anyone who does not undergo COVID-19 testing in accordance with frequencies or protocols as outlined above **will not** be permitted entry to the Home.

Pioneer Manor anticipates delays for all visitors in order to complete the rapid test prior to entering the Home. Your patience and cooperation is greatly appreciated.

Vaccination Program Update

We are pleased to report that 91 per cent of residents at Pioneer Manor have voluntarily received their COVID-19 vaccine. As of February 26, 2021, 90 per cent of those residents have received both doses. Staff and essential caregivers of long-term care homes also had an opportunity to attend the vaccination clinics on February 25 and 26. Public Health has advised there will be additional opportunities for vaccination for essential caregivers who missed previous vaccine clinics as well as for new caregivers. A list of caregivers' names will be submitted to Public Health, and individuals will be contacted directly when openings to attend a vaccine clinic become available.

Province Moves Public Health Sudbury & Districts to Red (Control) Level

Last week, the Province announced that our region would move from the Orange (Restrict) to the Red (Control) level effective Monday, March 8, 2021. In accordance with Ministry directives, the Home continues to follow the restrictions and requirements under the Red level in the *COVID-19 Response Framework: Keeping Ontario Safe and Open*.

	LOCAL PUBLIC HEALTH UNIT LEVEL				
	Green-Prevent	Yellow-Protect	Orange-Restrict	Red-Control	Grey-Lockdown
Testing	<ul style="list-style-type: none"> Staff, students, volunteers and caregivers are required to take an antigen test 3 times per week on non-consecutive days if entering the Home 2 or more days per 7-day period and/or be tested on the "day of" if entering the Home only once in a 7-day period (before having contact with residents). 				
	<ul style="list-style-type: none"> Support workers are required to take an antigen test on the day of the visit* 	<ul style="list-style-type: none"> Support workers are required to take an antigen test on the day of the visit* 			
	<ul style="list-style-type: none"> General visitors are required to take an antigen test result on the day of the visit* 	<ul style="list-style-type: none"> Not applicable; general visitors not permitted 			
Visitors	<ul style="list-style-type: none"> A maximum of two caregivers may visit a resident at a time A maximum of two general visitors may visit a resident at a time 		<ul style="list-style-type: none"> A maximum of one caregiver may visit a resident at a time General visitors are not permitted to visit 		
Resident Absences	<ul style="list-style-type: none"> Short term or temporary absences are permitted and requests must be submitted to the Home 		<ul style="list-style-type: none"> Short term or temporary absences are not permitted except for medical reasons and requests must be submitted to the Home 		
*Unless the caregiver, support worker or visitor requires immediate access in an emergency or palliative situation					

Hairdressing Services

We are pleased to welcome back Pioneer Manor's regular hairdressers. Beginning, March 15, 2021, hairdressing services including colours, perms, and wash and set services, will be available in the Salon. A reminder that per the Infection Prevention and Control program, we are unable to accommodate requests for any resident who is symptomatic or on droplet isolation. To schedule an appointment, contact the Hairdressing Salon at 705-566-4282, ext. 3207.

As always, should you have any questions, please do not hesitate to contact us.

Sincerely,

Aaron Archibald
Director

Glenda Gauthier
Manager of Resident Care

Dr. Maurice St. Martin
Medical Director, Pioneer Manor

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dianna Foster and Terry Martyn – Family Council
Maria Aprea – Resident Council



Le 10 mars 2021

Objet : Quarante-quatrième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous remercions tout le monde de leur soutien continu alors que nous travaillons ensemble pour composer avec la pandémie de COVID-19. Cela dit, nous aimerions partager les mises à jour suivantes avec vous :

Transition vers les tests antigéniques rapides

Le gouvernement provincial demande que tous les foyers de soins de longue durée cessent progressivement d'utiliser les tests d'amplification en chaîne par polymérase ou PCR et commencent à utiliser des tests antigéniques rapides. Toutes les personnes qui pénètrent dans le foyer doivent respecter les exigences appropriées relatives à la fréquence de dépistage, telles qu'indiquées ci-dessous. Dès le **15 mars 2021**, le Manoir des pionniers administrera sur les lieux tous les tests obligatoires aux employés, aux bénévoles, aux étudiants, aux personnes soignantes essentielles, aux travailleurs de soutien et aux visiteurs généraux (si leur accès est autorisé). Jusqu'à cette date, les personnes qui n'ont aucune preuve qu'elles ont obtenu des résultats négatifs à un test antigénique rapide le jour de la visite devront fournir une preuve de résultats négatifs à un test PCR (valide pendant sept jours). Il n'y a toujours aucune exigence relativement au dépistage des personnes qui visitent un résident qui est très malade ou qui requiert des soins de fin de vie ou encore dans une situation d'urgence.

Pour clarifier : les exigences en matière de dépistage pour les personnes soignantes sont les mêmes que pour les employés, les étudiants en stage et les bénévoles. Une fois que le foyer sera passé complètement aux tests antigéniques rapides, nous devons respecter un cycle de dépistage très rigoureux, comme suit :

Les employés, les personnes soignantes essentielles, les étudiants et les bénévoles :

- devront subir un test antigénique trois (3) fois par semaine (trois jours non consécutifs) s'ils travaillent ou visitent trois fois ou plus en une semaine;
- devront subir un test antigénique chaque jour s'ils travaillent ou visitent une ou deux fois en une semaine.

Les travailleurs de soutien et les visiteurs généraux (si leur accès est autorisé) :

- devront subir un test antigénique le jour de leur visite, peu importe le nombre de fois qu'ils visitent le foyer dans une semaine.

Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez vous reporter à la *Foire aux questions : L'Ontario rehausse les protections contre la COVID-19 pour les personnes résidentes des foyers de soins de longue durée, les familles et le personnel*, disponible au www.grandsudbury.ca/vivre/etablissements-de-soins-de-longue-duree-manoir-des-pionniers.

Les tests antigéniques sont destinés uniquement aux personnes qui ne présentent aucun symptôme. Des résultats négatifs sont requis **avant** de pouvoir entrer en contact avec un résident. Un seul test sera exigé le jour de la visite au Manoir des pionniers, et ce, même pour les personnes qui ont obtenu le vaccin contre la COVID-19. Une fois que le programme de tests antigéniques rapides sera pleinement fonctionnel, toute personne qui présente des symptômes ou qui obtient des résultats positifs à un test antigénique sera aiguillée vers le Centre d'évaluation en vue d'y subir un test PCR. De plus, le foyer devra signaler tout résultat positif au bureau de santé publique et interdire à la personne en question d'entrer dans le foyer jusqu'à ce qu'elle ait reçu des résultats au test PCR. Il convient de noter que si une éclosion de COVID-19 est déclarée au Manoir des pionniers, le foyer recommencera à demander des tests PCR, comme l'exige Santé publique Sudbury et districts.

Si une personne ne subit pas un test de dépistage de la COVID-19 à la fréquence et selon les exigences stipulées ci-dessus, l'entrée dans le foyer lui sera **interdite**.

Le Manoir des pionniers prévoit que les visiteurs devront attendre à l'entrée afin de subir un test antigénique rapide. Nous vous remercions à l'avance pour votre patience et votre collaboration.

Mise à jour sur le programme de vaccination

Nous sommes heureux de vous informer que 91 pour cent des résidents du Manoir des pionniers ont reçu volontairement le vaccin contre la COVID-19. En date du 26 février 2021, 90 pour cent de ces résidents avaient reçu les deux doses. Les

employés et les personnes soignantes essentielles des foyers de soins de longue durée ont eu l'occasion de participer aux cliniques de vaccination tenues les 25 et 26 février.

Le bureau de santé publique a indiqué qu'il offrirait d'autres occasions de vaccination aux personnes soignantes essentielles qui ont manqué les premières cliniques de vaccination, ainsi qu'aux nouvelles personnes soignantes. Une liste des noms des personnes soignantes sera fournie au bureau de santé publique et l'on communiquera directement avec ces personnes lorsqu'une place sera disponible dans une clinique de vaccination.

Santé publique Sudbury et districts est passée au rouge (Contrôler)

La semaine dernière, le gouvernement provincial a annoncé que notre région passerait du palier orange (Restreindre) au palier rouge (Contrôler) dès le lundi 8 mars 2021. Selon les directives ministérielles, le foyer doit continuer à respecter les exigences et les restrictions imposées au palier rouge du *Cadre d'intervention pour la COVID-19 : Garder l'Ontario en sécurité et ouvert*.

	PALIERS DE MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE				
	Palier vert – Prévenir	Palier jaune – Protéger	Palier orange – Restreindre	Palier rouge – Contrôler	Palier gris – Confinement
Dépistage	<ul style="list-style-type: none"> Les employés, les étudiants, les bénévoles et les personnes soignantes doivent subir un test antigénique trois fois par semaine (trois jours non consécutifs) s'ils visitent le foyer deux fois ou plus pendant une période de sept jours et/ou subir un test le jour de leur visite s'ils visitent le foyer seulement une fois pendant une période de sept jours (avant d'entrer en contact avec les résidents). 				
	<ul style="list-style-type: none"> Les travailleurs de soutien doivent subir un test antigénique le jour de leur visite.* 	<ul style="list-style-type: none"> Les travailleurs de soutien doivent subir un test antigénique le jour de leur visite.* 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les visiteurs généraux doivent subir un test antigénique le jour de leur visite.* 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet, puisqu'il est interdit aux visiteurs généraux de visiter. 			
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> Seulement deux personnes soignantes peuvent visiter un résident à la fois. Seulement deux visiteurs généraux peuvent visiter un résident à la fois. 		<ul style="list-style-type: none"> Seulement une personne soignante peut visiter un résident à la fois. Il est interdit aux visiteurs généraux de visiter. 		
Absence des résidents	<ul style="list-style-type: none"> Les absences à court terme et les absences temporaires sont autorisées. Une demande doit être soumise au foyer. 		<ul style="list-style-type: none"> Les absences à court terme et les absences temporaires sont interdites sauf pour des raisons médicales. Une demande doit être soumise au foyer. 		
<p>*à moins que la personne soignante, le travailleur de soutien ou le visiteur ne requiert un accès immédiat en raison d'une situation d'urgence ou de fin de vie.</p>					

Services de coiffure

Nous sommes heureux de pouvoir une fois de plus accueillir les coiffeurs réguliers au Manoir des pionniers. Dès le 15 mars 2021, le Salon de coiffure offrira les services de coiffure suivants : coloration, permanente, lavage et fixation. Nous vous rappelons que selon notre programme de prévention et de contrôle des infections, il nous est interdit d'offrir des services de coiffure à un résident qui présente des symptômes ou qui doit s'isoler. Pour prendre rendez-vous, communiquez avec le Salon de coiffure au 705 566-4282, poste 3207.

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur



Glenda Gauthier
Gestionnaire des soins aux résidents



Dr. Maurice St. Martin
Directeur médical

c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
Dianna Foster et Terry Martyn – Conseil des familles
Maria Aprea – Conseil des résidents